



Ministre de l'Intérieur

Secrétariat de la Police Intégrée (SSGPI)

Police

Av. de la Couronne,
145 A
1050 Bruxelles
www.ssgpi.be

NOTE DE SERVICE

Numéro d'émission SSGPI-RIO-2020/Quar-85
Date d'émission 12-11-2020

OBJET La pension complémentaire pour les membres du personnel contractuel de la police intégrée (deuxième pilier de pension) – Aperçu de pension

Références

1. Arrêté royal du 11 décembre 2019 instaurant une pension complémentaire à certains membres du personnel de la fonction publique fédérale, du personnel judiciaire et aux membres du personnel des services de police, MB. 20 décembre 2019;
2. Note SSGPI du 29 janvier 2020 – La pension complémentaire pour les membres du personnel contractuel de la police intégrée (deuxième pilier de pension) avec comme référence SSGPI-RIO-2020/60.

1. Ratione personae

Les membres du personnel contractuel de la police intégrée qui relèvent du deuxième pilier de pension fédéral.

2. Ratione materiae

A. Aperçu annuel de pension

Depuis le 1er juillet 2019, une pension complémentaire est constituée pour les membres du personnel contractuel de la police intégrée.

Ce deuxième pilier de pension est géré par la compagnie d'assurance AXA Belgium.

Les membres du personnel affiliés recevront à partir de décembre 2020 un aperçu annuel de pension d'AXA Belgium via les plateformes numériques suivantes:

- **Mypension**

Le membre du personnel qui était en service au 1er juillet 2019 trouvera à partir de fin 2020 un aperçu de sa pension dans la rubrique 'Ma pension complémentaire' de Mypension.

Le membre du personnel qui est entré en service après le 1er juillet 2019 trouvera cet aperçu sur Mypension à partir de fin 2021.

- **MyAXA**

Le membre du personnel qui était en service au 1er juillet 2019 trouvera chaque année à partir de fin 2020 une estimation de sa pension complémentaire sur MyAXA.

Le membre du personnel qui est entré en service après le 1er juillet 2019 trouvera cette estimation annuelle sur MyAXA à partir de fin 2021.

B. Informations complémentaires

Pour de plus amples informations concernant le deuxième pilier de pension fédéral vous pouvez consulter la page d'information sur le site internet du SPF BOSA <https://fedweb.belgium.be/fr/pension-complémentaire-contractuels>.

3. En résumé ...

Les membres du personnel contractuel qui bénéficient du deuxième pilier de pension fédéral trouveront un aperçu de leur pension complémentaire sur Mypension (rubrique 'Ma pension complémentaire') et ils pourront trouver une estimation de leur pension sur MyAXA.

Les membres du personnel qui étaient déjà en service au 1er juillet 2019 pourront consulter ces données fin 2020. Les membres du personnel qui sont entrés en service plus tard pourront consulter ces données fin 2021.



Gert DE BONTE
Directeur - Chef de service SSGPI

-----XXXXX-----